

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ARC SUD BRETAGNE**



L'an deux mille dix-huit,

le 10 avril à dix-huit heures trente,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la salle de la Michochêne à Noyal-Muzillac en séance publique sous la présidence de Monsieur Michel CRIAUD, 1^{er} Vice-Président de la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne.

Etai^{ent} Présents : MM. Bernard AUDRAN, - Patrick BEILLON, - Mmes Colette BENOIT, - Marie-Josée BONNET-LE DRESSAY, - MM. Joël BOURRIGAUD, - Daniel BOURZEIX, - Jean-François BREGER, - Joseph BROHAN, - Mmes Marie-Thérèse CABON, - Nathalie CALLE, - MM. Yoann COLPIN, - Michel CRIAUD, - Alain DANIEL, - Guy DAVID, - Mme Béatrice DENIGOT, - MM. Christian DROUAL, - Jean-Claude FOUCRAUT, - Jean-Louis GACHE, - Alain GUIHARD, - Gérard GUILLOTIN, - Mme Marie-Odile JARLIGANT, - MM. Jean-Marie LABESSE, - Denis LE RALLE, - Eric LIPPENS, - Mmes Yvette LOUER, - Mireille LUCAS, - Odile ORJUBIN, - MM. André PAJOLEC, - Bertrand ROBERDEL, - Mmes Régine ROSSET, - Christine SAVARY.

Etai^{ent} Absents Excusés : Mmes Emmanuelle GONCALVES, - Bernadette GRIGNON, - MM. Bruno LE BORGNE, - Pierre PRAT, - Jean-Pierre PRUNAUT, - Mme Maryvonne TATARD.

Mme Emmanuelle GONCALVES donne pouvoir à M. Joël BOURRIGAUD
Mme Bernadette GRIGNON donne pouvoir à M. Bernard AUDRAN
M. Jean-Pierre PRUNAUT donne pouvoir à Mme Christine SAVARY
Mme Maryvonne TATARD donne pouvoir à M. Patrick BEILLON

Formant la majorité des membres en exercice.

M. Jean-Marie LABESSE a été élu Secrétaire.

DATE de CONVOCATION
05 AVRIL 2018

DATE d'AFFICHAGE
16 AVRIL 2018

NOMBRE de CONSEILLERS :

En exercice : 37
Présents : 31
Votants : 35

DELIBERATION N°45-2018 – FINANCES - ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS A LA COMMUNE DE PEAULE

M. Guy DAVID, Vice-président en charge des finances, rappelle que, par délibération n° 83-2016 du 5 juillet 2016, le Conseil Communautaire a décidé d'instaurer un fonds de concours communautaire pluriannuel et a adopté un règlement d'attribution.

La commune de Péaule a sollicité le versement de ce fonds de concours pour le projet de réaménagement paysager de la Place de la Poste et de la Rue Saint Michel, s'inscrivant dans la thématique « Aménagement en espace urbanisé », pour un montant de 25 000 €, avec le plan de financement suivant :

Dépenses en € HT		Recettes		%
Maîtrise d'œuvre	8 000,00 €	Arc Sud Bretagne Fonds de concours	25 000,00 €	6,48
Travaux		Commune de Péaule	339 827,97 €	88,02
Réseaux EU	67 030,00 €	Autofinancement		
Réseau électrique EP	8 460,05 €	Conseil départemental TSD	21 245,00 €	5,50
Déplacement borne incendie	1 369,95 €			
Voirie maçonnerie signalisation	279 911,10 €			
Espaces verts	20 207,73 €			
Annonces légales	1 094,14 €			
TOTAL	386 072,97 €	TOTAL	386 072,97 €	100,00

Au vu des éléments exposés ci-dessus, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** le versement du fonds de concours communautaire au projet de la commune de Péaule pour le réaménagement paysager de la Place de la Poste et de la Rue Saint Michel pour un montant de 25 000 €,
- **RETIENT** l'inscription de ce projet sur l'exercice budgétaire 2018,
- **DONNE** pouvoir au Président pour signer tout acte afférant à l'attribution de ce fonds de concours.

Pour Extrait Certifié Conforme,

A Muzillac, le 13/04/18

Pour le Président empêché,

Le 1^{er} Vice-Président,

Michel CRIAUD

